



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 105 de l'ordre du jour provisoire*

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport du Secrétaire général

Additif**

1. Au paragraphe 11 de sa résolution 70/73 intitulée « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en consultation avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un rapport sur les efforts faits par les États qui ont ratifié le Traité pour parvenir à l'universalisation de ce dernier et sur la possibilité de fournir à ceux qui en font la demande une assistance concernant les formalités de ratification, qu'il lui présenterait à sa soixante et onzième session.

2. Le présent rapport fait suite à cette demande. On trouvera en annexe les renseignements fournis sur le sujet par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

* A/71/150.

** Les informations contenues dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal ou n'ont pas pu, pour des raisons techniques, être traitées à temps et être intégrées dans le rapport.



Annexe

Rapport sur les activités entreprises par les États pour parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Juin 2015-mai 2016

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
1. Niveau bilatéral			
1 a) Activités relatives aux États visés à l'annexe 2			
Fédération de Russie	Juin 2015-mai 2016	Dans le cadre de contacts bilatéraux avec les pays visés à l'annexe 2, la Fédération de Russie a continué de promouvoir activement les questions relatives au Traité et la nécessité de mettre celui-ci à exécution, et elle a engagé ces pays à y adhérer sans délai.	
Turquie	Juin 2015-mai 2016	La Turquie a saisi toutes les occasions propices de promouvoir le Traité et a souligné l'importance de son entrée en vigueur lors de contacts bilatéraux avec les États visés à l'annexe 2 qui ne l'avaient pas encore signé ou ratifié.	
1 b) Activités relatives aux États autres que ceux visés à l'annexe 2			
Fédération de Russie	Juin 2015-mai 2016	Dans le cadre de contacts bilatéraux avec des pays autres que ceux visés à l'annexe 2, la Fédération de Russie a continué de promouvoir activement les questions relatives au Traité et la nécessité de mettre celui-ci à exécution, et elle a engagé ces pays à y adhérer sans délai.	
Turquie	Juin 2015-mai 2016	La Turquie a saisi toutes les occasions de promouvoir le Traité lors de ses contacts bilatéraux et elle a engagé les États qui ne l'avaient pas encore signé ou ratifié, en particulier au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est, à le faire.	
2. Niveau multilatéral			
2 a) Niveau mondial			
Fédération de Russie	Juin 2015-mai 2016	La Fédération de Russie considère le Traité comme l'un des principaux éléments tant du régime juridique international de sécurité que de l'architecture mondiale de non-	

État	Date/période	Activités et contexte	Observations
		<p>prolifération des armes nucléaires et de limitation des armements. L'entrée en vigueur du Traité est demeurée l'un des axes prioritaires de sa politique étrangère. La Fédération de Russie a observé un strict moratoire sur les essais nucléaires tout en partant du principe que cette mesure, en dépit de son importance, ne pouvait en aucun cas se substituer à l'objectif principal, à savoir l'entrée en vigueur du Traité.</p> <p>La Fédération de Russie a tenu avec constance la position tendant à une transformation rapide du Traité en un mécanisme international efficace et juridiquement contraignant et a continué de plaider en faveur de son universalisation. Elle s'est employée à souligner le rôle joué par le Traité pour les Nations Unies et d'autres instances internationales, où elle a défendu l'urgence de son entrée en vigueur.</p> <p>La Fédération de Russie a continué d'œuvrer à l'achèvement de la composante russe du système de surveillance international. En novembre 2015, le laboratoire de radionucléides russe a été certifié.</p>	
	Septembre 2015	<p>À la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, la Fédération de Russie s'est portée coauteur de la résolution 70/73. Elle a participé à la neuvième conférence organisée en application de l'article XIV et elle a soutenu sa déclaration finale et les mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité.</p>	
	Février 2016	<p>Les perspectives d'entrée en vigueur du Traité ont été au cœur de la rencontre entre le Ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, et le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a eu lieu le 12 février 2016. La partie russe a confirmé une nouvelle fois sa position fondamentale en faveur de l'entrée en vigueur du Traité et elle s'est déclarée prête à poursuivre le dialogue avec le reste des États visés à l'annexe 2 dont la ratification conditionne l'entrée en vigueur du Traité.</p>	

État	Date/période	Activités et contexte	Observations
	Avril 2016	<p>Le 12 avril 2016, le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a fait une déclaration distincte à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature, dans laquelle il a évoqué l'inquiétude que suscitait la question de la ratification et a engagé les dirigeants des huit pays dont la ratification conditionne l'entrée en vigueur du Traité à adhérer à celui-ci dès que possible.</p> <p>Un article signé conjointement par le Ministre adjoint des affaires étrangères, Sergueï Ryabkov, et le Secrétaire exécutif, qui présente une analyse détaillée de la situation relative à l'entrée en vigueur et à l'universalisation du Traité, est paru dans le quotidien russe <i>Kommersant</i> et dans la revue <i>Foreign Policy</i> en avril 2016.</p> <p>Le 19 avril 2016, un séminaire a eu lieu à Moscou à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture du Traité à la signature. Il a été organisé conjointement par le Centre d'études sur l'énergie et la sécurité, organisation non gouvernementale russe, et le Ministère russe des affaires étrangères. Le Ministre adjoint des affaires étrangères, Sergueï Ryabkov, le Secrétaire exécutif et Hans Blix, membre du Groupe d'éminentes personnalités pour la promotion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y ont participé.</p>	
Turquie	Juin 2015-mai 2016	<p>La Turquie a continué de participer aux efforts conjoints visant à promouvoir le Traité lors de réunions multilatérales propices, en particulier à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et à la neuvième conférence organisée en application de l'article XIV, tenue à New York le 29 septembre 2015, et a exhorté les États visés à l'annexe 2 qui ne l'avaient pas encore fait à signer et à ratifier le Traité.</p> <p>La Turquie a plaidé en faveur de l'universalisation et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en différentes occasions, tant à l'échelle nationale que de concert avec les</p>	

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
		autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.	
		La Turquie a continué de participer volontairement à un projet de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires visant à faciliter la participation d'experts originaires de pays en développement aux réunions techniques de la Commission.	
2 b) Niveau régional			
Turquie	Juin 2015-mai 2016	La Turquie a saisi toutes les occasions qui lui ont été offertes au niveau régional pour promouvoir le Traité et rappeler l'importance de son entrée en vigueur rapide.	